

HENRI DE LÉPINAY

INGÉNIEUR - ARCHITECTE DPLG - EXPERT PRÈS LA COUR D'APPEL DE PARIS

7 RUE PIERRE-CHAULIN
78150 LE CHESNAY

LA COUR DE KERBERNARD
44410 ASSERAC

Tél. : 01 39 54 72 42

Tél. : 02 51 10 28 43

Fax : 01 39 54 75 29 - Mél : henri@lepinay.org

Le 13 février 2005

Réf. :

Assérac (Loire-Atlantique)

Implantation d'aérogénérateurs

Monsieur Daniel Burette

Ingénieur général

Conseil général des Ponts et Chaussées

Tour Pascal B

92055 LA DEFENSE CEDEX

Monsieur l'ingénieur général,

C'est avec un grand intérêt que j'ai pris connaissance de votre document du 15 décembre dernier intitulé « Évaluation des questions soulevées par les demandes de construction de fermes éoliennes ».

Il se trouve en effet que j'ai été confronté à un projet d'éoliennes prévu sur le territoire de la commune d'Assérac, en Loire-Atlantique. Toutes les constatations que vous faites correspondent à l'exemple que je connais, à ceci près que le projet, de surcroît, a été monté dans des conditions délibérées d'opacité.

Vous voudrez bien trouver ci-joint, un exemplaire de l'analyse que j'ai été contraint de faire en moins de quinze jours après que j'ai appris, par la presse, que le projet au contenu inconnu de tous avait été déposé en préfecture en vue de son examen devant la Commission des sites, perspectives et paysages.

J'espère que ce document, que j'ai adressé à tous les membres de la Commission et à divers élus ou personnalités, sera de nature à provoquer un avis négatif lors de la séance du 16 février prochain. De quelque côté qu'on l'examine, le constat est accablant : ce projet est si mauvais qu'il n'aurait jamais dû arriver jusqu'à la Commission tant il déshonore et déconsidère ses auteurs et ceux qui le soutiennent. Il est malheureusement la caricature d'un développement totalement anarchique de l'éolien en France où 'l'avidité' financière est le seul moteur.

Par ailleurs et à toutes fins utiles, je vous joins également la déclaration commune qu'ont adoptée les associations nationales, reconnues d'utilité publique, de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine bâti et paysager : les présidents des associations nationales sont bien conscients des véritables enjeux de notre planète, en particulier des effets déjà réels, même s'ils ne sont pas forcément mesurables, d'un excès de production de gaz à effet de serre, et, en conséquence, ils sont *a priori* favorables à un développement de la production d'énergie à partir de sources renouvelables.

Néanmoins, sur le problème spécifique de l'éolien, ils ne peuvent que constater une multiplication anarchique des projets pour lesquels tous les aspects n'ont pas été pris en compte, notamment en termes de paysage ou de concertation. Cette situation de développement non maîtrisé est à l'origine de rejets de la part des populations concernées.

Ces associations nationales sont, pour l'heure, très réservées face à la suppression du seuil de 12 MW que vous proposez, d'autant plus que les promoteurs de l'éolien la réclament aussi. Personnellement, je me demande, sans m'être totalement convaincu, s'il ne serait pas préférable de fixer aussi un seuil minimal ouvrant droit à des conditions favorables (restant à déterminer) de rachat de l'électricité destinée à la revente : actuellement, le seuil maximal très bas conduit à la multiplication des projets du fait de l'effet d'aubaine que vous soulignez, mais aussi du fait que des emprises foncières pour de petits projets peuvent être facilement trouvées. Si les projets sont plus gros, ils seront à mon avis moins nombreux (emprises foncières plus difficiles à trouver, investissements plus importants, multiplications des partenaires, etc.) et plus faciles à maîtriser tant par les administrations concernées que par les populations organisées ou non. En outre, il apparaîtra clairement qu'il s'agit bien d'installations industrielles devant être traitées comme telles (la dénomination de « Ferme éolienne » m'apparaît aujourd'hui totalement fallacieuse et de nature à contribuer à une certaine forme de désinformation de l'opinion publique).

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur l'ingénieur général, en l'expression de mes sentiments les meilleurs,



Henri de Lépinay.

P.j. : 2